

**COMPTE RENDU DE LA**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 JUIN 2017**

Convocation du 8 juin 2017  
Affichée le 8 juin 2017

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

**Conseillers présents** : BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, KLEIN Marcel, MEYER Bruno, WEISS Bernard, VETTER Bernard, MARTZLOFF Christian, KLEINCLAUSS Joseph, GAILLARD Stéphane.  
CRIQUI Marc et WENDLING Nadine arrivent au point 3.  
ARON Estelle arrive au point 4.

**Conseillers absents excusés** : GUERRIER Catherine, BECK Isabelle.

M. GAILLARD Stéphane est nommé secrétaire de séance.

Le PV de la réunion du 17 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Travaux de réhabilitation du Centre Socioculturel : réalisation d'un prêt PCV 0% auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations**

Le maire informe le Conseil Municipal que la commune a consulté diverses banques pour le financement des travaux de réhabilitation-extension du Centre Socioculturel, de l'extension du cimetière et aménagement des abords de l'église et de la mairie et des travaux d'aménagement et de sécurité routière sur la voirie avec mise aux normes "handicapés" des lieux.

A cet effet, la Caisse de Dépôts et Consignations propose, pour le financement des travaux de réhabilitation du Centre Socioculturel, la réalisation d'un contrat de prêt Secteur Public Local "Prêt Croissance Verte (PCV)" au taux de 0%.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les diverses offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la Caisse de Dépôts et Consignations pour la réalisation d'un Contrat de Prêt "Prêt Croissance Verte (PCV)" composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 300.000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :
  - Ligne du Prêt : PCV 0%
  - Montant : 300.000 €
  - Durée d'amortissement : 20 ans
  - Périodicité des échéances : Annuelle
  - Taux d'intérêt annuel fixe : 0%
  - Amortissement : Amortissement constant
  - Typologie Gissler : 1A
- Autorise le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat, la ou les demande(s) de réalisation de fonds et tout document s'y rapportant.

## **2. Travaux d'aménagement et de sécurité routière de la voirie avec mise aux normes : réalisation d'un prêt PSPL "Ressource BEI" auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations.**

Le maire informe le Conseil Municipal que la commune a consulté diverses banques pour le financement des travaux de réhabilitation-extension du Centre Socioculturel, de l'extension du cimetière et aménagement des abords de l'église et de la mairie et des travaux d'aménagement et de sécurité routière sur la voirie avec mise aux normes "handicapés" des lieux.

Dans ce cadre, la Caisse de Dépôts et Consignations propose, pour le financement des travaux d'aménagement et de sécurité routière de la voirie, la réalisation d'un contrat de Prêt Secteur Public Local (PSPL) s'inscrivant dans le cadre de l'enveloppe "Ressource BEI".

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les diverses offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la Caisse de Dépôts et Consignations pour la réalisation d'un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 150.000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt :	PSPL "Ressource BEI"
- Montant :	150.000 €
- Durée de la phase de préfinancement :	12 mois
- Durée d'amortissement :	20 ans
- Périodicité des échéances :	Trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel fixe :	1,77 %
- Amortissement :	Echéances constantes
- Typologie Gissler :	1A
- Commission d'instruction :	0,06 % du montant du prêt
  
- Autorise le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat, la ou les demande(s) de réalisation de fonds et tout document s'y rapportant.

## **3. SDEA : rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le rapport annuel 2016 du SDEA sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, composés des documents suivants :

1. Synthèse locale assainissement, périmètre de Mommenheim et Environs
2. Territoire Centre Nord
3. Bilan annuel – station d'épuration de Mommenheim

Déclare, à l'unanimité, qu'ils n'appellent ni observations, ni réserves de sa part, mais souhaite que les abréviations utilisées (MES, DCO, DB05, etc...) soient clairement explicitées.

## **4. SDEA : rapport annuel 2016 eau potable, territoire Centre Nord-périmètre de Hochfelden et Environs**

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le rapport annuel 2016 du SDEA-eau potable, territoire Centre Nord –périmètre de Hochfelden et Environs ;

Déclare à l'unanimité, qu'il n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

## 5. Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

### **Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe en raison d'un avancement de grade,

### **Le Maire propose à l'assemblée,**

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet à raison de 19,75/35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,

Filière : technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe :       - ancien effectif : 0  
   - nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Pour extrait conforme  
Ettendorf le 15 juin 2017

Le Maire, Patrice WEISS